

DOMAINE DES ILES D OR  
ave Paul Hymans 101-121  
1200 BRUXELLES  
N° BCE : 0850.119.975



**Syndic Pole Concept S.A.**  
Ave Paul Hymans 105 Bte 11  
BE 1200 Bruxelles  
N° BCE : 0445.652.840  
IPI : 102.895

Date document : 05/03/2026 Lot : 3 G04 Propriétaire : ~~XXXXXXXXXX~~ — RGPD  
Date d'échéance : 31/03/2026 Facture n° 52331 Avenue Paul Hymans 105 15  
1200 Bruxelles

Décompte de copropriété du 01/01/2025 au 31/12/2025

Compte	Ind. / Total	A Répartir	Réparti
<b>A CHARGE DES OCCUPANTS</b>			1.366,31
0 00 9 frais Domaine 1 : personnel entretien	297 / 99846	125.105,17 =	372,14
0 01 9 frais Domaine 2 : personnel nettoyage	297 / 99846	75.437,71 =	224,40
0 02 9 Frais domaine 3 : maintenance/fourniture	297 / 99846	92.521,52 =	275,21
0 03 9 frais Domaine 4 : administration	297 / 99846	101.013,24 =	300,47
0 30 9 frais Porquerolles 1 : fourm./entretien	297 / 26651	4.233,98 =	47,18
0 31 9 frais Porquerolles 2 : ascenseurs	297 / 26651	13.182,86 =	146,91
<b>A CHARGE DES PROPRIETAIRES</b>			-2.326,62
0 06 9 FRAIS DOMAINE 5 : PROPRIETAIRES	297 / 99846	156.672,64 =	466,04
0 33 9 FRAIS PORQUEROLLES 4 : PROPRIETAIRES	297 / 26651	34.568,84 =	385,24
0 97 1 Remboursement provisions appartements	297 / 93523	-1.000.696,10 =	-3.177,90
<b>FRAIS PRIVATIF</b>			740,97
0 98 3 Chauffage & eaux PORQUEROLLES	/	=	740,97
<b>Détails des frais privés</b>			<b>740,97</b>
chauffage et eau 2025			740,97

**Total de la facture : -219,34 €**

Instructions de paiement

Le solde est en votre faveur, ce montant sera reporté au credit sur votre prochain décompte

DOMAINE DES ILES D OR  
ave Paul Hymans 101-121  
1200 BRUXELLES  
N° BCE : 0850.119.975



**Syndic Pole Concept S.A.**  
Ave Paul Hymans 105 Bte 11  
BE 1200 Bruxelles  
N° BCE : 0445.652.840  
IPI : 102.895

Propriétaire : 0000038213

Réf. du lot : 3 G04

Monsieur

BECKERS Geoffroy  
Avenue Paul Hymans 105 bte 15  
1200 Bruxelles  
Belgique

Bruxelles, le 05/03/2026

---

### Décompte de copropriété du 01/01/2025 au 31/12/2025

---

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** les informations reprises sur le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour plus d'informations sur votre immeuble et votre compte personnel, consultez notre site  
**[http : //www.poleconceptsa.be](http://www.poleconceptsa.be) et sélectionnez « Accès à votre Ecoweb »**

**Votre login : 0000038213**  
**Votre mot de passe : 21365**